

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2024 à 20h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 11 décembre 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes Lapalun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Odile PILOZ

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 67

Etaient présents : 50 (dont 4 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Denis CONIL - Sandrine ROSIER (suppléante) - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Olivier SALIN - Jean-Louis NICOLAS - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain BOULET (suppléant) - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Claude BAS - Alain NICOLAS - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 34

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Laurence CHAUDET - Patricia GIELLY - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Laurent KLEIN - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Didier ROUSSELLE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Marie-Noëlle ARMAND - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER

Excusés ayant donné pouvoir : 17

Sébastien ROUSTAN a donné pouvoir à Alain LABROT - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Eric LYOBARD a donné pouvoir à Roland PEYRON - Augustin CLEMENT a donné pouvoir à José FERNANDES - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain FRACHINOUS - Sylvie GARNERO a donné pouvoir à Annie FEUILLAS - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Pascal LANTHEAUME a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Denis CONIL - Martial BONNEFOY a donné pouvoir à Gérard CHAPPON - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON a donné pouvoir à Eric RICHARD - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Juliette HAIM - Jacques NIVON a donné pouvoir à Claude BAS - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Pascale ROCHAS

Politique du logement et du cadre de vie - PLH - Architecture Conseil

Rapporteur : Jean-Michel LAGET

Politique du logement et du cadre de vie

237-2024 Dispositif départemental d'intervention en faveur de l'habitat : convention pluriannuelle entre le Département de la Drôme et la CCBDP

Vu les statuts de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP), et plus précisément la compétence optionnelle relative à la Politique du logement et du cadre de vie ;

Vu le nouveau dispositif départemental d'intervention en faveur de l'habitat voté le 21 novembre 2022 par l'Assemblée départementale ;

Il est rappelé que la Communauté de communes détient la compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie » et que les actions suivantes ont été définies comme étant d'intérêt communautaire : l'amélioration de l'habitat, la consultance architecturale, l'étude de gisements fonciers à vocation d'habitat, les études et diagnostics généraux ou thématiques en lien avec la politique du logement et du cadre de vie, ainsi que tout autre dispositif de nature à améliorer l'offre d'habitat sur le territoire communautaire.

Le Département de la Drôme a adopté le 21 novembre 2022 un nouveau dispositif départemental des « Aides à la Pierre » en faveur de l'habitat public et privé, pour une période de 6 ans, de 2023 à 2028. Ce dispositif comporte un volet d'aides territorialisées, dans le cadre d'une convention avec les EPCI. Ces aides recouvrent non seulement le soutien à la production d'offre nouvelle de logements conventionnés et le soutien à la réhabilitation et à l'ajustement du parc public, mais également la réhabilitation du parc privé, le développement d'une offre résidentielle adaptée à la perte ou au manque d'autonomie, ainsi que la réalisation d'études.

Ce nouveau partenariat EPCI-Département positionne ainsi la CCBDP comme interlocuteur de premier rang pour accompagner les communes dans leurs projets habitat-logement, faciliter la sortie des opérations et créer une dynamique intercommunale en lien les opérateurs départementaux historiquement présents sur le territoire (DAH, EPORA...) et les financeurs (Anah ; Département...).

D'un point de vue budgétaire, le montant alloué par le Département de la Drôme pour les projets situés sur le territoire de la CCBDP est de 180 000 € pour 6 ans, réparti sur les actions suivantes en fonction des besoins recensés dans le cadre de l'étude habitat et des partenaires (DAH) telles que définies en annexe :

- Aide à la production de résidences sociales : 25 000 €
- Production de logements locatifs sociaux financés par un PLU en acquisition-amélioration : 7000 €
- Aide à la rénovation énergétique du parc social, étiquette B au DPE, et hors ANRU : 82 500 €
- Soutien à la rénovation de logement conventionné communaux : 12 500 €
- Aides à la rénovation de l'habitat privé (publics modestes et très modestes) l'acquisition-amélioration d'une résidence principale dans l'ancien ou rénovation en copropriété dans le cadre de l'OPAH Renov+ : 50 000 €
- Réalisation d'étude thématique (dont PLH) : 3 000 €

Pour les aides à la réalisation de logements sociaux (PLUS), il est proposé de poursuivre la participation de la CCBDP (300 € par logement PLUS) en complément d'une aide communale (2000 € par logement PLUS).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 67

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'AUTORISER le Président à l'élaboration d'une convention cadre pour la mise en œuvre d'un dispositif mise à jour d'aides à la pierre sur les termes d'une proposition du Conseil départemental de la Drôme (document de travail de la convention annexée) ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,

Odile PILOZ

Le Président,

Thierry DAYRE

Transmission en préfecture le : 24/12/2024

Mise en ligne le : 30/12/2024

Ampliation à : Département de la Drôme

